

AESH stage national de formation syndicale

**12 & 13
mars 2020
à Paris**

Défendre le statut des AESH dans l'Éducation nationale

En juin 2019 deux nouvelles circulaires qui ont instauré l'organisation en PIAL ont détérioré les conditions de travail des Aesh et dégradé l'accueil des élèves en situation de handicap. **Ce stage se propose de faire le point sur l'application et les conséquences de ces circulaires, de donner des outils de défense des droits et d'ouvrir des perspectives de combat pour un vrai statut des AESH dans l'Éducation nationale.** Il est destiné à tou-tes les AESH, adhérent-es ou non, et à tous les personnels engagés dans la défense de leurs droits et impliqués dans l'inclusion scolaire.

Programme du stage :

Jeudi 12 mars

- ☞ 9h – 12h : Les nouvelles circulaires et leurs applications locales
- ☞ 14h – 17h : Se repérer dans ses droits
- ☞ À partir de 19h : Soirée projection débat

Vendredi 13 mars

- ☞ 9h – 16h : Des outils militants et syndicaux pour faire reconnaître ses droits au quotidien et en gagner de nouveaux

Où ?

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Métro Colonel Fabien (ligne 2)

Comment s'inscrire ?

1) En adressant sa demande de congé pour formation syndicale au/à la chef-fe d'établissement dans le second degré ou à l'IEN dans le premier degré **un mois au plus tard avant le début du stage, soit avant le 12 février 2020.**

NOM : Prénom :

Fonction :

Établissement/école :

À [au choix]

Monsieur l'Inspecteur d'académie sous couvert de l'IEN [1 er degré] Monsieur le Recteur sous couvert du chef d'établissement [2nd degré]
(Ville), le

Madame, Monsieur,

En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'État, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 2 jours, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera les 12 et 13 mars 2020 à Paris sous l'égide du CEFI Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris.

Signature

2) En s'inscrivant auprès de SUD éducation en envoyant un mail à : precarite.mandat@sudeducation.org

!!! Vous avez droit à 12 jours de congés pour formation syndicale par an avec maintien du traitement quelque soit votre quotité de travail **!!!** Aucune convocation ne peut être demandée **!!!** Dans certaines DSDEN la demande se fait en ligne **!!!** L'administration doit répondre 15 jours avant le début du stage, une réponse hors délai est non recevable, l'absence de réponse vaut acceptation **!!!**

Si vous êtes adhérent-es à SUD éducation, contactez votre syndicat local pour les frais de déplacement et d'hébergement.

Contact de votre syndicat local

Sud éducation Paris : contact@sudeducation75.org